|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2024/7 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  11 décembre 2023  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-sixième session**

Genève, 20-23 février 2024

Point 3 de l’ordre du jour provisoire

**Forum de la sécurité routière du Comité des transports intérieurs**

Forum de la sécurité routière du Comité des transports intérieurs − Manifestation parallèle de haut niveau

Note du secrétariat

1. Malgré l’action énergique que les États Membres ont menée sans relâche en faveur de la sécurité routière, la communauté internationale n’a pas pu atteindre la cible fixée pour 2020 dans ce domaine dans le cadre des objectifs de développement durable : loin de chuter, le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route est en hausse à l’échelle mondiale. Face à cette situation, l’Assemblée générale a adopté, le 31 août 2020, la résolution 74/299 sur l’amélioration de la sécurité routière mondiale, qui a marqué le lancement de la deuxième Décennie d’action pour la sécurité routière en fixant de nouveaux objectifs ambitieux qu’est venue soutenir l’adoption, en 2021, d’un Plan d’action mondial censé servir de guide pour la réalisation desdits objectifs. L’adoption de ces deux documents phares a été l’occasion de mettre en avant le rôle unique et primordial de la Commission économique pour l’Europe et du Comité des transports intérieurs (CTI) dans le domaine.

2. Le Forum de la sécurité routière du CTI a pour objet de servir d’instance structurée permettant aux principaux partenaires mondiaux de se réunir régulièrement en vue d’un débat stratégique sur les progrès réalisés, les défis à relever et la voie à suivre pour garantir le succès de la deuxième Décennie d’action et l’exécution du Plan d’action mondial y afférent (ECE/TRANS/2023/36). Cette année, il fera fond sur les principales orientations en ce qui concerne la gestion de la sécurité routière et les connaissances relatives à la sécurité routière lors d’une manifestation parallèle de haut niveau (ECE/TRANS/2024/7), qui comprendra deux tables rondes et sera organisée en marge du débat de haut niveau de la quatre‑vingt‑sixième session plénière du CTI.

3. Au titre du pilier des recommandations du CTI concernant l’amélioration des systèmes nationaux de sécurité routière (ECE/TRANS/2020/9) consacré à la gestion de la sécurité routière (pilier de liaison), l’accent pourra être mis sur la fixation d’objectifs, la gestion verticale (sécurité des usagers, sécurité des véhicules, sécurité des routes et intervention efficace en cas d’accident) et horizontale (législation, contrôle, éducation, technologies et approche fondée sur la réglementation internationale) ainsi que la surveillance. En outre, des mesures pourront être prises aux fins de la coordination avec d’autres initiatives visant à assurer des conditions de vie et une mobilité de qualité à la population concernée grâce à des politiques d’aménagement du territoire et de mobilité. Les travaux à mener au titre des divers piliers visés par la gestion verticale et domaines visés par la gestion horizontale seront confiés à des organismes donnés, leur coordination au titre du pilier de gestion de la sécurité routière pouvant toutefois être renforcée par la mise en place d’un ou de plusieurs organismes responsables de la sécurité routière ou par la désignation d’un ministère chargé de coordonner la sécurité routière, à moins qu’elle soit assurée par les autorités nationales.

4. La première table ronde servira à mettre en commun les exemples de réussites et de bonnes pratiques dans l’optique du renforcement des capacités des pays moins avancés en la matière, en particulier des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire, aux fins de la réalisation des objectifs relevant de la deuxième Décennie d’action.

5. La seconde table ronde partira du constat selon lequel il est essentiel que les systèmes nationaux de sécurité routière puissent bénéficier des services d’éminents experts au titre de tous les piliers, en particulier dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. Les membres des groupes de travail de la CEE seront invités à aider le Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière à mettre en relation des experts en mesure de transmettre leurs connaissances en prêtant une assistance pratique dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de façon à nouer une collaboration entre la région de la CEE et les pays du Sud.